

# Bulletin

de la Fédération  
des locataires  
d'habitations à loyer  
modique du Québec



[www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)

NUMÉRO 46 – SEPTEMBRE 2005

## SUITE À NOTRE SIXIÈME CONGRÈS

# La FLHLMQ déposera une proposition globale aux libéraux

Fort des propositions votées par les cent-cinquante délégué-e-s des associations de locataires de tout le Québec, le conseil d'administration de la Fédération travaille actuellement à préparer une proposition globale qui sera soumise au gouvernement du Québec. Cette proposition qui intégrera la plupart de nos revendications permettra d'indiquer clairement les mesures à

prendre pour améliorer la qualité de vie dans les HLM.

Pour nous aider à élaborer cette proposition globale qui exprimera le point de vue de l'ensemble des HLM, nous avons besoin de vos expériences, de vos témoignages et de vos photos. C'est pourquoi nous vous demandons de répondre au questionnaire que toutes les associations de locataires recevront dans les prochains

jours et qui vous incitera à poser quatre gestes simples pour faire avancer la cause des HLM.

Ainsi, lorsque la ministre Nathalie Normandeau déposera son projet de politique d'habitation quelque part cet automne et qu'elle organisera des consultations publiques sur le sujet, nous pourrons lui dire avec force et clarté ce que les locataires de HLM attendent d'elle.



Le nouveau CA de la FLHLMQ.

## Campagne pour la rénovation des HLM

La nouvelle ministre responsable de l'habitation, Nathalie Normandeau, nous a causé une agréable surprise en réussissant à obtenir 74 millions \$ en 2005 pour les réparations majeures dans les HLM du Québec. La SHQ procèdera également à une vaste enquête pour déterminer l'état précis de nos logements et les sommes nécessaires à leur modernisation. Notre campagne réclamant 100 millions pour la rénovation des HLM aura donc donné de premiers résultats intéressants puisque le budget alloué aux rénovations était de 52,6 millions en 2004.

Dans les quatre gestes que nous demandons aux associations de poser cet automne, nous invitons les locataires à nous faire parvenir des photos des intérieurs ou des extérieurs qui seraient à réparer. Nous en ferons un scrapbook que nous remettrons à la ministre et à tous les député-e-s !

## Visitez notre site internet

La FLHLMQ a maintenant son propre site internet. Cela nous a pris près d'une année de travail pour réussir à synthétiser toutes les informations dont nous disposons sur les droits des locataires, le fonctionnement démocratique d'une association, les problèmes de voisinages et beaucoup d'autres sujets intéressants. Venez faire une visite au [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)

# « Imaginons un avenir meilleur pour nos HLM »

**Tenu les 14 et 15 mai 2005, le sixième congrès de la FLHLMQ a permis aux cent-cinquante délégué-e-s présents de définir clairement les orientations qu'ils et elles comptent défendre à la grandeur du Québec lors de la vaste consultation qui doit avoir lieu à l'automne sur le projet de politique d'habitation du gouvernement libéral.**

Nos grands axes de revendications porteront sur l'importance de maintenir la propriété publique des HLM, le maintien des loyers à 25 % du revenu des locataires, le retour de la mixité sociale au niveau de l'attribution des logements, l'obtention des budgets nécessaires pour

garder les HLM en bon état et en bâtir de nouveaux et la consolidation des CCR et des associations de locataires. (voir l'article sur les résolutions du congrès).

Le congrès a également demandé au nouveau conseil d'administration de la FLHLMQ de développer des positions

beaucoup plus précises pour lutter efficacement contre la pauvreté à l'intérieur de nos HLM pour familles, pour faciliter le maintien à domicile dans les HLM pour personnes âgées et pour mieux intégrer les personnes ayant des problèmes de santé mentale pouvant vivre en appartement.

Ce sont ces positions que nous demanderons à nos trois cents associations d'aller soutenir lors de la consultation annoncée pour cet automne par la ministre Normandeau. Les associations pourront compter sur l'aide des treize membres du conseil d'administration de la FLHLMQ et de sa nouvelle présidente, Manon Jean, représentante du Saguenay / Lac St-Jean et Côte-Nord.



Délégation de Trois-Rivières



Atelier du congrès.

## Évaluation du sixième congrès de la Fédération

Un congrès fort réussi et apprécié, sauf la bouffe! Les discussions dans le cadre des chantiers du samedi après-midi ont été fort appréciées. Elles ont bien préparé l'adoption des propositions en plénière. Un autre moment fort du Congrès a été la soirée du samedi soir. Nous avons souligné la combativité, l'innovation et le dynamisme de plusieurs associations et CCR. Madeleine Boudreault, représentante pour la région d'Abitibi-Témiscamingue et chanteuse-interprète dans ses temps libres, nous a livré une prestation mémorable. Quelle voix et quelle générosité. Merci Madeleine !

ÉVALUATION	Très Insatisfait	Insatisfait	Satisfait	Très satisfait
Déroulement général	1 %	1%	22 %	76 %
Ouverture du congrès	-	5 %	27 %	68 %
Discours des invités	9 %	24 %	29 %	38 %
Chantier – samedi PM	-	1 %	18 %	81 %
Soirée animée	1 %	9 %	16 %	74 %
Plénière d'adoption des propositions	1 %	7 %	36 %	56 %
Repas et pauses	34 %	24 %	25%	17 %
Hébergement	6 %	13 %	34 %	47 %
Cahier du congrès	-	2 %	15 %	83 %
Courtoisie du personnel de la FLHLMQ	1 %	-	7 %	92 %

# Résolutions adoptées au Congrès 2005

## Politique d'habitation

1. Que la FLHLMQ et ses groupes membres (associations et CCR) participent aux consultations régionales et nationales sur la future politique d'habitation.
2. Que la FLHLMQ coordonne une campagne et outille ses membres à défendre nos positions :
  - conserver la propriété publique des 65 000 logements HLM ;
  - protéger et rénover le parc de logements à loyer modique avec des budgets croissants pour ce faire ;
  - maintenir les loyers à 25 % des revenus des locataires à faible revenu ;
  - permettre la réalisation de nouveaux HLM ;
  - que les HLM soient ouverts à tous les ménages qui sont sous les seuils de besoins impérieux dans une perspective de mixité sociale.
3. Advenant que la future politique menace les HLM, que la FLHLMQ mobilise ses membres et organise des manifestations pour contrer tous les reculs.

## Mission des HLM

1. Nous réclamons la révision du règlement d'attribution afin de favoriser la mixité sociale et économique et que les CCR soient consultés sur les priorités locales d'attribution.
2. Qu'au moment de la sélection, que les OMH exigent que les personnes en perte d'autonomie fournissent la preuve d'un suivi médical et du soutien du MSSS.
3. Que la FLHLMQ se positionne clairement à l'effet que :
  - les OMH fassent un travail de référence pour obtenir des ressources de soutien individuel pour les personnes en perte d'autonomie causant des problèmes de quiétude et de sécurité pour eux-même et pour le voisinage ou pour les reloger dans un hébergement approprié, et obtiennent les ressources nécessaires.
  - le rôle des associations devrait se limiter à signaler à l'OMH ces personnes.
4. Que la FLHLMQ travaille pour que les HLM soient une réponse aux besoins en logement pour tous les ménages à faible revenu, que se construisent de nouveaux HLM pour répondre aux longues

listes d'attente et des immeubles de catégorie C ayant des intervenants spécialisés pour les personnes ayant des problèmes spécifiques (qui pourront servir sur une base régionale).

## La modernisation des HLM

1. Que la FLHLMQ et ses membres poursuivent les pressions pour obtenir 100 millions \$ en budget de rénovation majeure et, pour ce faire, qu'elle collecte des photos illustrant les besoins de travaux. Ces photos pourront être exposées et déposées dans les bureaux de comté des députés et à l'assemblée nationale.
2. Que la FLHLMQ et ses membres mènent une campagne auprès des député-e-s fédéraux afin qu'une partie des surplus de la SCHL soit investie dans la modernisation des HLM et la réalisation de nouveaux HLM.

## Accroître l'influence des locataires dans la gestion des offices

1. Que la FLHLMQ obtienne l'appui financier de la SHQ dans le but d'informer, de former et de produire des outils pour consolider et développer les CCR et que la FLHLMQ revendique que les OMH qui n'ont pas de CCR soient obligés de tenir les rencontres du conseil d'administration publiquement.
2. Que la FLHLMQ encourage systématiquement les CCR et associations qui ne sont pas consultés, à se plaindre par écrit au CA de leur OMH, à la SHQ et à la FLHLMQ, afin que cette dernière puisse convaincre ces OMH de collaborer.
3. Que la FLHLMQ travaille pour que le code d'éthique, en préparation à la SHQ, reconnaisse l'obligation pour les représentant-e-s des locataires au conseil d'administration d'OMH de consulter les locataires au sein des CCR.
4. Que la FLHLMQ revendique trois postes de représentant-e-s des locataires aux CA des OMH, plutôt que deux, en diminuant le nombre de représentant-e-s municipaux.

## Les locataires à la barre des projets d'action communautaire en HLM

1. Que la FLHLMQ fasse la promotion du rôle primordial des résident-e-s pour identifier eux-mêmes les principaux enjeux sociaux de leur habitation, décider des initiatives à mettre en place et se mobiliser pour les réaliser. L'office et les institutions locales doivent supporter et faciliter la démarche collective des résident-e-s en formant, si possible, des collectifs d'appui et au besoin en ayant le personnel nécessaire pour soutenir ces initiatives.
2. Que la FLHLMQ revendique des programmes de subventions, pour les associations de locataires, adaptés à leurs besoins :
  - a) pour les personnes âgées : un programme souple, avec un formulaire simple qui finance des équipements et des activités de loisirs permettant de briser l'isolement ;
  - b) pour les familles : un programme de financement assurant une récurrence des subventions et qui reconnaît le besoin de financement au niveau des postes de coordination pour les plus grosses associations ;
  - c) et demandent l'accroissement de la subvention de base de 15\$/logement/année à 21\$/logement/année pour les associations et 3\$ pour la FLHLMQ.
  - d) des salles communautaires dans les HLM-familles existants.
  - e) que la FLHLMQ aide les associations, qui le veulent, à obtenir le statut d'organisme communautaire.

## Nouveaux logements des offices, une solution pour les requérants et requérantes ?

1. Que la FLHLMQ revendique que les OMH développent des nouveaux logements publics dans des programmes offrant des loyers à 25 % des revenus des requérant-e-s ainsi que des mesures favorisant la participation des résident-e-s, notamment des salles communautaires.
2. Que la FLHLMQ s'implique, avec le FRAPRU, pour obtenir un grand chantier de logement social, soit 8 000 logements sociaux par année, dont la moitié en HLM.

## Pas de hausse de loyer pendant le premier mandat des libéraux



Nathalie Normandeau,  
ministre des Affaires municipales

*M. Girard :* Oui. J'aimerais poser des questions sur les HLM, M. le Président. J'aimerais savoir si la ministre a l'intention de respecter la promesse qui avait été signée par son premier ministre en mars 2003, à l'effet que les loyers vont demeurer à 25 % du revenu des locataires, compte tenu que, dans le plan de modernisation de la présidente du Conseil du trésor, on indique, là, qu'il faut réduire les écarts entre les avantages consentis. Alors, je veux savoir si son parti peut s'engager à maintenir les loyers à 25 % d'ici la fin du mandat.

*Mme Normandeau :* M. le Président, la réponse, c'est oui. Nous nous sommes engagés pour la durée de notre mandat, et donc, les coûts du logement dans les HLM vont demeurer, là, à 25 %. Ça, c'est non négociable.

*M. Girard :* Parfait. Merci. J'ai une question maintenant sur... la question au niveau des HLM encore une fois. Il y a eu un comité qui avait été mis en place afin de réviser les règlements d'attribution des HLM. Le comité avait déposé un rapport comportant des recommandations. Donc, ce rapport traîne sur les tablettes, là, depuis deux ans. Alors, j'aimerais savoir si la ministre a l'intention de procéder à une révision du règlement d'attribution afin qu'il y ait une plus

**Lors des travaux de la Commission de l'aménagement du territoire, le 13 mai 2005, à l'Assemblée nationale, la ministre responsable des HLM, Nathalie Normandeau, a fourni des réponses positives concernant les loyers en HLM. Selon elle, « pour la durée de notre mandat, les coûts des loyers vont demeurer à 25 %, c'est non négociable ». Il est cependant à noter qu'elle semble, pour le moment, résister à la pression des offices qui veulent obtenir la permission d'augmenter les tarifs des autres services offerts aux locataires. Voici un extrait des réponses de la ministre aux questions posées par le critique en habitation du PQ, Nicolas Girard.**

grande mixité sociale dans les HLM.

*Mme Normandeau :* Alors, M. le Président, je pense que c'est important de rappeler les faits dans un premier temps. Alors, au Québec, il y a deux règlements qui encadrent les logements à loyer modique, qui est le règlement sur l'attribution des logements à loyer modique qui établit les règles qui doivent être appliquées afin que les logements à loyer modique soient attribués en toute transparence et équité. Deuxièmement, il y a le règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique – et on vient d'y faire référence il y a quelques instants – et qui établit une règle de fixation des loyers, 25 % des revenus étant considérés en plus de certaines charges pour l'électricité domestique, le stationnement ou autre. Donc, à la question que m'a posée le collègue tout à l'heure, j'ai répondu très clairement.

Alors, M. le Président, il y a un exercice de révision, là, quand même qui est en cours, et ce que je peux lui confirmer, c'est que les travaux, là, qui avaient été suspendus ont été repris actuellement. Alors, effectivement, les travaux ont été suspendus, mais on s'est assuré que les travaux soient mis en marche. Moi-même, je vais vous dire que j'ai eu l'occasion de discuter de cette question-là avec un certain nombre d'organismes, et je suis préoccupée par le fait que certains organismes souhaiteraient peut-être établir une certaine tarification



Nicolas Girard,  
critique en habitation du PQ

pour des services autres. On faisait référence... je faisais référence tout à l'heure, entre autres, au stationnement, et je pense qu'il ne faut pas perdre de vue, là, le fait que nos gens, nos gens qui vivent dans les HLM ont des capacités de payer qui sont limitées. On comprend en même temps que nos offices municipaux souhaitent peut-être dégager une certaine marge de manœuvre pour rencontrer, assurer leurs obligations. Mais je pense qu'il ne faut pas perdre de vue, il y a un certain équilibre qu'il faut viser.

Et moi, sincèrement, je ne me suis pas encore fait une tête là-dessus, mais je suis préoccupée par le fait que je ne souhaiterais pas qu'on puisse augmenter, là, indûment la charge des locataires qui sont dans nos HLM, pour des services pour lesquels ils pourraient être sollicités, là, financièrement j'entends.

## L'association peut jouer un rôle de médiateur dans un conflit

Lorsque nous habitons dans un immeuble à logements, il est courant qu'il y ait à l'occasion des conflits entre voisin-e-s. Les associations de locataires peuvent jouer un rôle positif en prônant le dialogue entre voisin-e-s avant de déposer une plainte au propriétaire ou à la police. Une association peut, si elle le veut, se trouver une ou des



personnes qui offriront d'agir comme médiatrices pour tenter de trouver des terrains d'entente lorsque cela est possible. On peut aussi comme association réfléchir aux facteurs qui sont sources de conflits entre les locataires, par exemples : les portes ouvertes, la cigarette, les balançoires trop proches des fenêtres, la flânerie, etc.

## Diminution de loyers pour des travaux majeurs qui dérangent

En vertu du *Code civil*, le propriétaire peut effectuer des travaux majeurs à l'immeuble en autant qu'il en avise les locataires et ceux-ci ne peuvent s'y objecter. Cependant, lorsque la jouissance des lieux en est diminuée, les locataires peuvent demander une diminution de leur coût de loyer.

Ainsi, la Régie du logement a accordé à un locataire du 8, rue Hamel, à Québec, une diminution de 50 \$ par mois pour les trois mois où il a été fortement dérangé par le bruit causé par les travaux faits par l'office.

## Les plaintes : Démêler l'individuel du collectif

**C'est un vrai casse-tête autant pour l'association que pour les locataires de savoir à qui adresser sa plainte. Il y a deux sortes de plaintes : les plaintes individuelles et les plaintes collectives. Ces plaintes prennent des chemins différents.**

### A) Les plaintes individuelles

1. La personne doit adresser sa plainte, dans la mesure du possible par écrit, à l'office ;
2. La personne peut ensuite faire part de sa plainte à l'association si celle-ci ne s'est pas réglée dans un délai raisonnable ;
3. L'association peut, si elle le trouve nécessaire, faire des démarches auprès de l'office ;
4. Si cela ne débloque pas la situation, l'association peut soumettre la plainte au comité consultatif (ou à son comité de secteur pour les offices de plus de 2 000 logements) ;
5. S'il n'est pas possible de solutionner le problème à l'intérieur

du CCR (ou du comité de secteur), les deux représentant-e-s au conseil d'administration de l'office peuvent décider de mettre la question à l'ordre du jour d'une rencontre du CA.

### B) Les plaintes collectives

Lorsqu'une plainte provient de plusieurs locataires ou concerne les services et espaces communs de l'immeuble, l'association doit en discuter lors de sa rencontre. Ensuite, elle peut en faire part directement à l'office ou encore la soumettre au comité consultatif (ou de secteur).

L'association de locataires n'est pas obligée de défendre n'importe quelle cause. Mais lorsque la cause est juste, l'association est en droit d'agir comme porte-parole de l'ensemble des résident-e-s auprès de l'office. On peut intervenir de façon très légitime, demander poliment des explications ou des actions de la part de l'office sans avoir nécessairement les baguettes en l'air.

## Retrait du MFE

### Le PAICS amputé de moitié

Alors que les associations de locataires de HLM viennent à peine de recevoir leur réponse concernant leurs demandes de financement pour des projets en 2005, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFE) a officiellement annoncé qu'il retirait sa contribution de 200 000 \$ au programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale (PAICS) pour 2006. Cela met du plomb dans l'aile à l'engagement du président de la SHQ, Pierre Cliche, à l'effet de trouver de nouveaux partenaires pour réussir à doubler le budget du PAICS pour le porter à 800 000 \$.

La FLHLMQ a écrit aux ministres Théberge (MFE) et Courchesne (Solidarité sociale) pour leur rappeler que le maintien du PAICS faisait partie des mesures annoncées dans le Plan de lutte à la pauvreté adopté par le gouvernement libéral. Fait à noter, la SHQ a refusé de remettre à la FLHLMQ une copie de l'enquête très positive qu'elle a réalisé sur les retombées sociales du PAICS au cours des cinq dernières années. Ce qui ne nous aidera pas à défendre ce programme !

## Un référendum gagnant sur les animaux

**Depuis plusieurs années, les locataires d'un petit immeuble de dix logements souhaitaient obtenir le droit de posséder un animal de compagnie mais la directrice et le conseil d'administration ne voulaient pas. Certains locataires avaient, malgré tout, un petit chat mais ils vivaient avec le sentiment coupable d'enfreindre les règlements et la peur de perdre leur logement.**

La mise en place d'un comité consultatif de résidant-e-s (CCR) a permis aux locataires d'apprendre qu'ils avaient le droit, selon les directives de la Société d'habitation du Québec (SHQ), de demander la tenue d'un référendum sur la question des animaux et que l'office devrait respecter les résultats de cette consultation officielle. En effet, la directive de la SHQ stipule que « *Si une majorité de locataires se montre en faveur de la présence des animaux en HLM, l'office ne pourra l'interdire de façon générale et il devra émettre des balises à cet effet et les intégrer au règlement d'immeuble de l'office selon les procédures habituellement prévues, le tout conformément aux lois et règlements municipaux en vigueur.* » (Directive sur la participation des locataires produit par la Société d'habitation du Québec, chap. B, section 3, page 3).

Le référendum organisé conjointement par la nouvelle directrice de l'office et la présidente du CCR a permis aux locataires, dans un vote secret de neuf contre un, de légaliser la présence des chats avec une réglementation qui assure que ceux-ci seront opérés et dégriffés et ne pourront pas circuler dans les aires communes. Ainsi, quatre locataires seront heureux d'avoir un petit animal de compagnie et les six autres locataires seront assurés de ne pas être dérangés par ceux-ci.

Cela démontre que l'on peut très bien concilier les droits de la personne d'avoir un animal dans son logement avec le droit collectif de tous les locataires de vivre en paix. Là où les animaux ne sont pas encore permis, il revient aux CCR et aux associations de locataires de réclamer la tenue d'un référendum pour faire changer la situation.

## Nouvelles des CCR

### Surveillez votre budget

Comme les offices doivent adopter leur budget 2006 en octobre, c'est le temps pour votre CCR de demander à être consulté sur la façon dont le budget sera dépensé et pour donner votre avis sur les travaux précis qui devraient être effectués ? Votre CCR pourra également indiquer comment le retour de la TPS devrait être utilisé.

Sur [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com) vous trouverez un guide pour vous aider à comprendre et à questionner le budget de votre office.

### La TPS au service des locataires

La décision du gouvernement libéral à Ottawa de permettre aux municipalités de ne plus payer de TPS aura des retombées positives pour les HLM. Chaque office récupérera les montants versés en TPS. Pour un office comme Montréal cela représente un million de dollars par année ; à Longueuil ou à Laval, cela permet d'engager un intervenant social pour supporter les associations de locataires et le CCR.

### Les CCR ont droit à un budget de fonctionnement

En 2005, la SHQ a augmenté de 101 100 \$ l'enveloppe budgétaire des offices pour leur permettre de rembourser les frais de fonctionnement des CCR. Ainsi, au poste 61202 de leur budget, les offices doivent prévoir un montant pour le remboursement des frais de transport, les frais de garde et toutes autres dépenses nécessaires au bon fonctionnement du CCR. Votre CCR bénéficie-t-il de cet argent ?



# Un CCR fait la promotion des HLM

**À ville de Saguenay, le CCR s'est donné un comité de travail pour écrire aux journaux afin de répondre aux préjugés exprimés contre les HLM. Au moins deux lettres ont été publiées dans les médias locaux pour expliquer comment les HLM sont un bon moyen de lutter contre la pauvreté. Nous reproduisons une de ces lettres, parue dans Le Quotidien :**

## **Le HLM, une bouée de sauvetage**

Je veux réagir à une lettre qui a paru récemment dans *Le Quotidien* concernant les préjugés envers les locataires de HLM. J'ai eu envie d'écrire un petit mot pour démontrer ma colère envers les gens qui disent que les logements sociaux ne sont pas une solution pour la ville de Saguenay et que l'on devrait soutenir davantage les propriétaires privés.

Je suis un père monoparental avec deux enfants et j'habite un HLM. Dans la lettre du Comité consultatif il y a écrit que, grâce aux HLM, « on permet à des familles de cesser d'être en mode de survie... ». C'est mon cas! Avant, j'habitais un logement à une seule chambre avec mes deux enfants, l'espace était insuffisant et je devais déménager.

Avec mon petit salaire, je n'aurais jamais réussi à me payer un appartement avec trois chambres, en tout cas, pas ceux qui étaient annoncés dans les journaux. En plus, les appartements peu coûteux étaient en piteux état. Ce stress, ajouté au besoin de trouver assez d'argent pour faire vivre ma famille, me plaçait dans une situation infernale.

J'ai eu la chance d'obtenir un appartement dans un HLM ; j'ai ainsi la certitude que d'avoir toujours les moyens de payer mon loyer et qu'il restera un peu d'argent pour la nourriture et les enfants. Cela a complètement changé ma vie. Avant le HLM, j'étais démotivé, je ne pensais pas pouvoir m'en sortir avec

les dettes qui s'accumulaient. Vivre dans un HLM, m'a aidé à me motiver, je me suis trouvé un emploi un peu plus payant, je passe plus de temps de qualité avec mes enfants et je peux répondre à leurs besoins essentiels, ce qui était difficile avant.

Malgré tout, je vis encore des préjugés. Il arrive parfois, lorsque je dis que j'habite en HLM, que les gens me font ressentir leurs préjugés ; ils me regardent différemment ou changent d'attitude. J'entends dire souvent que les HLM sont des « ghettos de BS ». Ce qui n'est pas vrai. Juste dans mon secteur de HLM il y a environ 75 % des gens qui travaillent, malheureusement, avec des emplois, la plupart du temps à faible revenu.

Pour ceux qui ne veulent plus de constructions de logements sociaux et davantage de support au privé, j'aimerais qu'ils comprennent à quel point le fait de vivre en HLM m'a aidé dans ma situation de père monoparental gagnant un petit revenu. À quel point je suis fier de donner à mes enfants un logement respectable. Il y a des besoins que les logements privés ne comblent pas! Bref, de ne plus être préoccupé par ma survie, cela m'a permis de vivre...

Jean-Claude Lavoie,  
Saguenay (Arrondissement La Baie)

## VOUS EN AVEZ LE DROIT

### **Demander les procès-verbaux de votre office**

La Société d'habitation du Québec a écrit, à plusieurs reprises, aux offices aux cours des dernières années pour leur indiquer que les locataires avaient le droit de consulter les comptes-rendu des réunions des conseils d'administration en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. L'office peut cependant masquer les renseignements nominatifs ou personnels contenus dans le procès-verbal.

**Dans un jugement rendu en juillet 2003, la commissaire M<sup>e</sup> Diane Boissinot ordonnait à l'office municipal du Haut-Richelieu de remettre une vingtaine de procès-verbaux et d'autres documents adoptés par le conseil d'administration à un locataire qui en faisait la demande.**

**Pour bien faire son travail, le CCR et les associations de locataires doivent pouvoir être bien informés des sujets discutés et des décisions prises par les membres du conseil d'administration. Ainsi, vous pourrez suivre les affaires de l'office et faire des propositions pertinentes au moment opportun dans l'année.**

**N'hésitez donc pas à faire une demande écrite à l'office pour recevoir régulièrement une copie des procès-verbaux afin d'en discuter dans votre CCR. Si votre office refuse de vous le fournir, contactez la FLHLMQ afin que nous puissions intervenir pour corriger la situation.**

### **Pour contacter la fédération**

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec  
1215, rue de la Visitation,  
bureau 105, Montréal, H2L 3B5

Téléphone : (514) 521-1485  
1-800-566-9662

Télécopieur : (514) 527-3403

Courriel : [info@flhlmq.com](mailto:info@flhlmq.com)

Web : [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)

# Une expérience très efficace dans les HLM de Laval

Depuis cinq ans, l'office d'habitation, les CLSC-CHSLD du Marigot et du Ruisseau-Papineau, avec la collaboration financière de l'Agence de développement des réseaux de santé, mènent une intervention concertée dans cinq immeubles pour personnes âgées de Laval.

Pour favoriser le maintien des locataires à domicile le plus longtemps possible, une intervenante de milieu réside dans un logement offert sans frais par l'office afin d'offrir différents services :

- Dépistage des situations problématiques ;
- Accompagnement (visite médicale, approvisionnement) ;
- Soutien aux locataires (surveillance de la prise de médicament, de l'alimentation et aide pour certains traitements) ;
- Activités de prévention (vaccination, prévention des chutes, réadaptation);

- Soutien aux activités de l'association des locataires (repas communautaires, exercices, bingo).

Cette présence d'une intervenante résidente a été évaluée très positivement par les locataires, l'office, le CLSC et la Régie régionale. Les locataires reçoivent une aide qui leur permet de demeurer dans leurs logements avec une bonne qualité de vie.

L'agence régionale de santé finance le projet car elle constate qu'elle économise de l'argent puisque les locataires âgées vont moins souvent à l'hôpital, ou sont mieux orientés vers les bons services, et ont moins vite besoin d'aller vivre dans un CHSLD.

Selon nous, il s'agit d'une excellente façon de maintenir les locataires chez-eux dans de bonnes conditions.

### La FLHLMQ défend la gratuité des médicaments

Le 25 août 2005, quatre membres du conseil d'administration de la FLHLMQ sont allés rappeler au ministre de la Santé, Philippe Couillard, sa promesse électorale de rétablir la gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales. En Commission parlementaire, les locataires ont demandé un meilleur contrôle du prix des médicaments, notamment par une plus grande utilisation des produits génériques et aussi une étude sérieuse sur les profits à tirer de l'étatisation du secteur privé de l'assurance médicament.

Vous pouvez télécharger la présentation de la FLHLMQ sur le site de l'Assemblée nationale du Québec au [www.assnat.qc.ca/fra/travaux/Debats/banquevideo/cas/medicament.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/travaux/Debats/banquevideo/cas/medicament.html) et aller aux présentations du jeudi, 25 août 2005, de 14h00 à 16h30.

Vous pouvez aussi lire notre mémoire sur notre site internet : [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)

### Un départ à la FLHLMQ



Les employé-e-s de la FLHLMQ ont passé de quatre à trois avec le départ de Louise Lafortune à la fin août. Louise qui s'occupait des dossiers de formation pour les CCR, des régions de Lanaudière et des Laurentides ainsi que de notre participation au Collectif pour l'élimination de la pauvreté nous manquera énormément car elle apportait beaucoup de dynamisme dans l'équipe de travail. Elle travaillera dorénavant pour le Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO). On lui souhaite bonne chance et on la remercie!

### *Pourquoi devenir membre de la FLHLMQ ?*

Votre association ou CCR pourra bénéficier de ses services et de son soutien. Vous contribuerez aussi à créer un mouvement fort et représentatif qui sera mieux à même de défendre et d'améliorer la qualité de vie de vos membres. La cotisation annuelle est de 25 \$ par association ou CCR (50 \$ pour les cent logements ou plus). Il vous suffit de remplir et de nous retourner ce coupon.

Nom de l'organisme \_\_\_\_\_

Personne à contacter \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Tél. ( ) \_\_\_\_\_ Téléc. ( ) \_\_\_\_\_

Nombre de logements \_\_\_\_\_

*Joindre un chèque au nom de la*

**FLHLMQ, 1215, rue de la Visitation, bur. 105, Montréal, Qc, H2L 3B5**